

INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

FRIEDLAND ALLOCATION FLEXIBLE

(Part IC : FR0010945618)

FCP géré par FRIEDLAND GESTION

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Cet OPCVM a pour objectif de gestion la recherche d'une performance annualisée nette de frais de gestion supérieure à 6% sur la durée de placement recommandée.

L'indicateur de référence est un indice composite composé à 50% de l'indice MSCI AC WORLD INDEX (dividendes réinvestis) et à 50% de l'EONIA capitalisé.

Les indices sont retenus en cours de clôture et exprimé en euro, dividendes réinvestis pour le MSCI AC WORLD INDEX et en tenant compte de la capitalisation des intérêts pour l'EONIA capitalisé.

La réalisation de l'objectif de gestion passe par une gestion discrétionnaire entre les différentes classes d'actifs (actions, titres de créance et instruments du marché monétaire) via des titres en direct, des OPCVM/FIA et des instruments financiers à terme. Cependant, l'allocation cible présentera sur la période de placement recommandée, une répartition proche de celle de l'indice composite capitalisé.

Le processus global d'investissement intègre trois étapes :

1) l'allocation d'actifs du portefeuille effectuée à partir d'une analyse macro-économique mondiale, ainsi que sur l'évaluation relative des marchés des différentes catégories d'actifs (obligations, actions, convertibles),

2) le processus de sélection de titres en direct ou de fonds (OPCVM/FIA),

3) la gestion de l'OPCVM qui repose sur une pondération des différentes valeurs en phase avec le rendement/risque recherché.

Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux agences de notation. Elle privilégie sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des porteurs.

L'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

- De 0% à 100% sur les marchés d'actions, de toutes zones géographiques, y compris pays émergents, de toutes tailles de capitalisation, de tous les secteurs, dont :
 - de 0% à 100% aux marchés des actions de petite et moyenne capitalisations.
 - de 0% à 100% aux marchés des actions de pays émergents.

- De 0% à 100% en instruments de taux souverains, du secteur public et privé, de toutes zones géographiques, de toutes notations, ou non notés, dont :

- de 0% à 100% en instruments de taux spéculatifs selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation, ou non notés,

La fourchette de sensibilité de l'OPCVM au risque de taux est comprise entre -8 et +8.

- De 0% à 100% en obligations convertibles sur les marchés européens et internationaux.
- De 0% à 100% au risque de change sur des devises hors euro ou à des marchés autres que le marché français.

Il peut être investi :

- en actions,
- en titres de créance et instruments du marché monétaire,
- au delà de 20% de son actif net en OPCVM de droit français ou étranger et jusqu'à 30% en FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier.

Il peut également intervenir sur les :

- contrats financiers à terme ferme ou optionnels, utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition aux risques d'action, de taux et de change
- titres intégrant des dérivés, utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition aux risques d'action, de taux Ces instruments n'entraînent pas une surexposition du portefeuille
- emprunts d'espèces.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation totale.

Durée de placement recommandée : Supérieure à 5 ans.

Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant l'expiration de ce délai.

Conditions de souscription et rachat : Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés chez le Dépositaire chaque jour (J) à 12 heures et exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture de Bourse du jour (J).

La valeur liquidative est calculée chaque jour, à l'exception des jours fériés et des jours de fermeture de Bourse de Paris.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible

A risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

SIGNIFICATION DE CET INDICATEUR :

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité de l'OPCVM et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps. Veuillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La catégorie « 4 » de risque ne permet pas de garantir votre capital ; la catégorie « 1 » signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Cet OPCVM est classé en catégorie 4 en raison de son exposition équilibrée entre actions et instruments de taux reflétant l'allocation et l'indicateur de référence composite et qui induit des fluctuations modérées de la valeur liquidative et une volatilité tempérée donc un profil de risque et de rendement moyen.

RISQUES IMPORTANTS POUR L'OPCVM NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :

- Risque de crédit : En cas de dégradation de la qualité des émetteurs ou si l'émetteur n'est plus en mesure de faire face à ses échéances, la valeur de ces titres peut baisser, entraînant ainsi la baisse de la valeur liquidative.

Les titres évalués « spéculatifs » selon l'analyse de la société de gestion ou des agences de notation présentent un risque accru de défaillance, et sont susceptibles de subir des variations de valorisation plus marquées et/ou plus fréquentes, pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements.

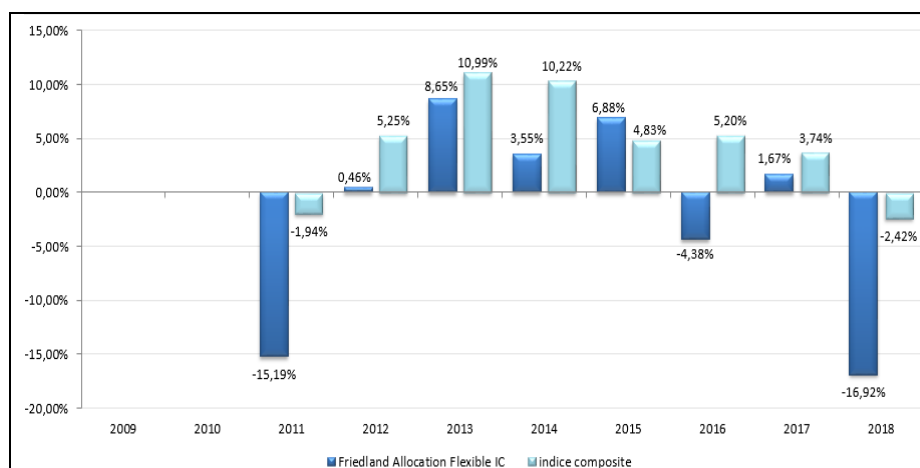
Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi sur la valeur de souscription de la part de l'OPCVM au jour d'exécution de l'ordre. Dans certains cas l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants (*)	3,48%
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	15% TTC de la performance annuelle du FCP au-delà de 6% Montant facturé au titre du dernier exercice : 0,03% TTC

(*): L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais de l'exercice clos le 31/12/2018. Ce chiffre peut varier d'une année sur l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique « frais et commissions » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site www.friedlandgestion.fr.

Le calcul des frais courants n'inclut pas les éventuelles commissions de surperformance des fonds détenus. Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.

PERFORMANCES PASSES



AVERTISSEMENT : Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps. La performance est calculée coupons et dividendes réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie. Celle de l'indicateur est calculée dividendes réinvestis pour le MSCI AC WORLD INDEX depuis le 27/11/2013. L'EONIA capitalisé tient compte de la capitalisation des intérêts.

- **DATE DE CREATION DE L'OPCVM :** 20/10/2010 (part IC)
- **DEVISE DE LIBELLE :** Euro
- **CHANGEMENTS IMPORTANTS AU COURS DE LA PERIODE :** Néant

INFORMATIONS PRATIQUES

NOM DU DEPOSITAIRE : CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC)

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATION SUR L'OPCVM (prospectus/rapport annuel/document semestriel) : Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement dans un délai de 8 jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de : FRIEDLAND GESTION, 4 rue de la Paix - 75002 - PARIS.

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE : Dans les locaux de la société de gestion. Elle est disponible auprès de la société de gestion de portefeuille le lendemain ouvré du jour de calcul.

POLITIQUE DE REMUNERATION : Les détails de la politique de rémunération de Friedland gestion sont disponibles sur le site internet <http://www.friedland-gestion>. Un exemplaire papier de la politique de rémunération sera mis à disposition des investisseurs gratuitement et sur demande, dans un délai de 8 jours ouvrés.

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATIONS SUR LES AUTRES CATEGORIES DE PARTS : FRIEDLAND GESTION.

RÉGIME FISCAL :

Selon votre régime fiscal en France, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation.

L'OPCVM n'est pas assujéti à l'IS et un régime de transparence fiscale s'applique pour le porteur. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPCVM.

Si l'investisseur a un doute sur la situation fiscale, nous lui conseillons de s'adresser à un conseiller fiscal.

La responsabilité de FRIEDLAND GESTION ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

FRIEDLAND GESTION est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 28/03/2019.